



**RÈGLEMENT APPLICABLE**  
**AU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL**  
**SENIORS MASCULINS 3. SAISON 2023 - 2024**

**DEPARTEMENTALE MASCULINE 92 (DM3) – 14 ÉQUIPES**

**CHAMPIONNAT EN DEUX PHASES**

Première phase : 2 poules de 8 matches aller simple à partir du 8 octobre.

À l'issue de cette phase, les quatre premiers de chaque poule accéderont à la poule A de cette compétition et joueront pour le titre de champion départemental. Une poule de 8 matches aller-retour.

Le premier de cette poule sera champion départemental DM3.

Les trois premiers de cette poule joueront en DM2 la saison suivante.

Les autres équipes de chaque poule joueront à partir de janvier en poule B.  
Poule de classement de 8 équipes, matches aller-retour.  
L'engagement de deux équipes pour cette deuxième phase sera possible.

Tous les matches de la première phase devront être joués avant le **18/12/2023**.  
Début des matches de la deuxième phase le 14/01/2024.

**Toute rencontre non jouée à la date indiquée ci-dessus sera perdue par pénalité par les deux équipes.**

Matches remis le 17/12 et en semaine.

E-marque obligatoire.

Durée des rencontres 4 X 10'.

Application des règlements LIFBB.

Les horaires de ce championnat ne sont pas imposés. De ce fait, les associations devront prévenir leur adversaire **au moins 15 jours à l'avance du jour, du lieu et de l'heure exacte de la rencontre, à l'exception du premier tour aller. Rappel, les rencontres du samedi ne peuvent pas avoir lieu avant 19h, et celle du dimanche avant 13h30, sauf accord de l'adversaire.**

Les rencontres de cette division **ne sont pas AUTOMATIQUEMENT** dirigées par des arbitres officiels désignés par la CDO

De ce fait, les clubs qui souhaiteraient obtenir des arbitres officiels (sous réserve des disponibilités) doivent en faire la demande à la CDO **15 jours au moins avant la date de la rencontre, par la procédure habituelle de demande d'arbitre.**

Tout groupement sportif recevant devra saisir le résultat de la rencontre sur FBI, au plus tard jusqu'au mardi 12 heures, sans quoi il se verra pénalisé d'une amende de 20 euros. Par ailleurs, vous pouvez consulter la composition des autres poules, les résultats et les classements sur internet.

#### Règles de participations

LICENCES AUTORISÉES	Type de licence	OC	1C-1 CAST-2C-2 CAST-OCT-0 CAST	0CASTCTC**	JH/OH
	Nbre maximum	10	4*	5	JH illimités
<b>Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».</b>					

\* Les licences 1C-1CAST-2C-2CAST-0CAST ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause, dépasser le nombre de quatre. **\*\*Rappel** : pour les équipes de CTC, le nombre minimum des licenciés du club porteur est de 5, quel que soit le type de licence.